



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
18 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 18 décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

26 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, Mme Morgane JÉZÉGOU, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, M. Guillaume HUBERT, Mme Maëlle EVARD, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNAULT, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER formant la majorité des membres en exercice.

1 absent

M. Grégory FONTENEAU

Secrétaires de séance : M. William POMMIER et M. Samuel TRAVERS

Date de convocation : le 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023_12_18_04

Nomenclature : 7.2.3

Modification des tarifs périscolaires 2023-2024

Rapporteur : M. Frédéric SALAUN

M. Frédéric SALAUN indique aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la validation du « plan mercredi » qui est un label attestant et garantissant un haut niveau de qualité des temps périscolaires et permettant également l'adaptation du projet éducatif territorial aux nouvelles organisations du temps scolaire, la Caisse d'Allocations Familiales demande la mise en place d'un tarif d'au moins 2 tranches pour les familles hors commune. Une nouvelle tarification au ¼ heure doit également être établie à la suite de l'installation du nouveau logiciel « portail familles ».

Sur proposition de la commission finances du 11 décembre 2023, il est proposé les tarifs du périscolaire pour l'année scolaire 2023-2024 comme suit :

Service périscolaire	Tranche	Tarif ¼ heure
		2023-2024
Accueil périscolaire : lundis, mardis, jeudis et vendredis,	T1 : 0 à 1000 €	0,27 €
	T2 : + 1000 à 1300 €	0,29 €
	T3 : + 1300 €	0,32 €
avant et après la classe	Hors commune	
	T1 : 0 à 1200 €	0,35 €
	T2 : + 1200 €	0,48 €
Goûter		1,07 €

Tarif par quart d'heure entamé de retard : 5,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte les tarifs proposés.
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer et mettre en œuvre les décisions ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh